

Sommaire

Concours Charolais de La Châtre	p 1
Soutien aux Investissements Agricoles Productifs – Aides SIAP	p 2
Bovins Lait : sélectionner ses femelles à l'aide d'EffiCow	p 4
Bovins Viande – L'heure est au bilan fourrager	p 5
Le colostrum pour mes chevreaux	p 7
Pâturage du colza et des dérobées pour les brebis et les agneaux	p 8

Concours Charolais de La Châtre



Le Groupement des Eleveurs Charolais Inscrits du Département de l'Indre - GECIDI organise un Concours Charolais le **vendredi 3 novembre**, Halle des Rouettes à La Châtre (36), direction Guéret.

Entrée gratuite avec possibilité de déjeuner sur place midi et soir.



- Ouverture au public le vendredi 3 novembre à partir de 8 heures 30 et le samedi 4 novembre jusqu'à 10 h.
- Exposition-vente d'animaux reproducteurs provenant des élevages de l'Indre, de la Creuse et du Cher. Jugement des sections le vendredi 3 à partir de 8h30.
- Un stand sera à disposition des éleveurs pour faire analyser leurs fourrages sur place avec un conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Indre.

Pour plus de renseignements, **contactez Laura BARBONNAIS – GECIDI**
Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Date et heures des permanences pour les analyses de fourrages

- 3 novembre 2023 au Concours Charolais de La Châtre : 9H-12H / 14H-17H
- 1^{er} décembre 2023 au Blanc – Salle CA36 : 9H-12H / 14H-17H
- 8 décembre 2023 à La Châtre – Salle CA36 2^e étage : 9H-12H / 14H-17H



2 rendez-vous à la bergerie dans l'Indre organisés par le Cap filière ovins

Le mardi 7 novembre à 14h chez Francis Fradet à La loge au fort à Mosnay (36200) sur le thème « Tapis d'alimentation et dolomie en tunnels pour les agneaux »

- 380 brebis Rouge de l'Ouest croisées Vendéens,
 - 60 ha de prairies dont 4 ha de Teff Grass
- Utilisation de 2 tapis d'alimentation pendant la phase d'allaitement puis pour l'engraissement des agneaux,
 - Remplacement de la paille par de la dolomie,

Le mardi 5 décembre à 14h à Les Moutons de Cotron à Châtillon-sur-Indre (36) sur le thème « Des brebis en plein air intégral »

- 280 brebis race croisée limousine, agriculture biologique,
 - Plein air toute l'année,
 - Vente directe à la ferme.



Nouveau programme de subvention SIAP 2023-2027

Le nouveau programme de subvention SIAP (Soutien aux Investissements Agricoles Productifs) vient de commencer et remplace le programme PCAE terminé depuis 2022. Ce programme se compose de 4 dispositifs permettant de différencier les types d'investissements :

- Dispositif 04 : Risques climatiques
- Dispositif 05 : Protection des ressources naturelles en eau
- Dispositif 06-07 : Modernisation des exploitations
- Dispositif 08 : Transformation à la ferme

	<u>Dispositif 04 : Risques climatiques</u>	<u>Dispositif 05 : Protection des ressources naturelles en eau</u>	<u>Dispositif 06-07 : Modernisation des exploitations</u>	<u>Dispositif 08 : Transformation à la ferme</u>
Investissements éligibles	Constructions de stockage de fourrages destinés à la consommation par les animaux de l'exploitation.	Différentes catégories d'investissements sont possibles allant du matériel alternatif au désherbage, de la simplification du travail du sol, aux aires de lavage/remplissage en passant par la récupération d'eaux de pluie.	Investissements productifs liés à l'élevage comme le logement des animaux, la distribution des aliments, la contention, les équipements de traite, les équipements de suivis à distances des animaux etc.	Constructions, matériels et équipements pour la transformation de produits, le conditionnement et l'emballage, le stockage et équipements de la chaîne du froid.
Conditions d'éligibilité	Accessible à l'ensemble des exploitations d'élevage sans conditions d'éligibilité.	Accessible à l'ensemble des exploitations sans conditions d'éligibilité	Voir critères d'éligibilité *	Accessible à l'ensemble des exploitations sans conditions d'éligibilité
Montant d'investissement	Minimum 12 500 € HT Plafond éligible 90 000 € HT	Minimum 12 500 € HT Plafond éligible 90 000 € HT	Minimum 12 500 € HT Plafond éligible 90 000 € HT	Minimum 100 000 € HT Plafond éligible 200 000 € HT
Taux d'aide	30%	40% + 10% si agriculture biologique	30% + 10% Jeune agriculteur ou nouvel agriculteur (au prorata des parts sociales et +10% si agriculture biologique ou signe officiel de qualité)	30%
Nombre de dossiers acceptés sur la programmation et par exploitation	1 dossier	2 dossiers	1 dossier	1 dossier

Période de dépôt 2023	28/09 au 31/10	Clôturé	28/09 au 31/10	A partir d'octobre
Période de dépôt 2024	Début 2024 jusqu'à octobre 2024			

Critères d'éligibilité dispositif 06-07 Modernisation des exploitations

Pour déposer un dossier, l'exploitation doit répondre au moins à l'un des critères suivants :

- Exploitation d'un jeune agriculteur ou d'une société qui comprend un jeune agriculteur ayant bénéficié des aides à l'installation DJA



- Exploitation d'un nouvel agriculteur ayant bénéficié des aides DJA
- Être certifiée en Agriculture Biologique (ou en cours de certification), Haute Valeur Environnementale (HVE), Signe d'Identification et de Qualité d'Origine (SIQO), plante bleue
- Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;
- Être engagée dans un des groupes dont le coeur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un « groupe 30 000 », membre du programme « Herbe et Fourrage », d'un Groupe de Développement Agricole engagé dans la transition agro-écologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : Agriculture biologique, Biodiversité, Désherbage mécanique, Autonomie protéique
- Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui répond aux méthodes carbonées approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre;
- Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne »
- Avoir un contrat de prestation Chambres d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation ;
- Adhérer au Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin ; à la FNAMS ou au Comité Centre Sud ou être nouveau multiplicateur de semences ou multiplicateur de semences commençant une nouvelle production (nouvelle espèce) depuis moins de 5 années ; adhérer au CDHRC pour la filière Horticulture-pépinière, à la Charte de bonnes pratiques d'élevage du CNIEL - version 2022 (filiale Bovin lait)
- Avoir réalisé un diagnostic Boviwell (filiale Bovin viande)
- Être labélisé EquuRES ou Qualit'Equidés pour les éleveurs équins
- Être adhérent à l'ADAPIC pour les apiculteurs
- Toute exploitation céréalière attestant d'une diversification de son exploitation par la création d'un atelier élevage respectant les mêmes seuils d'UGB que pour les exploitations d'élevage.

S'ajoutent à ces critères les seuils d'UGB (unités de gros bétail) des CAP filières concernées pour être éligibles aux dispositifs :

- Ovins (minimum 20 brebis en système laitier, 50 brebis minimum en système viande)
- Caprins (posséder au moins 40 chèvres en transformation fromagère ou au moins 80 chèvres en élevage laitier)
- Équins (minimum 5 UGB)

Retrouvez la liste des investissements éligibles par dispositif sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Région Centre Val de Loire : <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/pac2023/autres-mesures/aides-aux-investissements/>

La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner pour le montage du dossier de subvention.

Concernant les documents à prévoir, il faut fournir l'accord du permis de construire si construction et plusieurs devis par type d'investissement selon les montants.

La préparation des documents nécessitant un certain délai, il convient de bien réfléchir son projet afin d'anticiper les dates de dépôts des dossiers.

Pour plus de renseignements, contactez :

- Laura BARBONNAIS – Elevages ruminants (Boischaud Sud) au 02 54 61 61 54
- Caroline BAUMGARTEN -Transformation à la ferme, autres productions (maraîchage, volaille, porc, ...) au 02 54 61 61 75
- Louis THOMAS - Bâtiments, Elevages ruminants (hors Boischaud sud), abreuvement au 02 54 61 61 54

Si votre projet concerne une CUMA, ces informations peuvent être différentes, rapprochez-vous de la FDCUMA de l'Indre au 02 54 61 62 45



En Bovins Lait : sélectionner ses femelles à l'aide d'EffiCow pour avoir une vision plus large du troupeau

Le début de l'automne est une période propice à la réalisation du planning d'accouplement. La sélection des femelles les plus intéressantes du troupeau n'est pas toujours évidente.

Fixer son objectif de nombre de génisses par an et sa stratégie pour l'obtenir

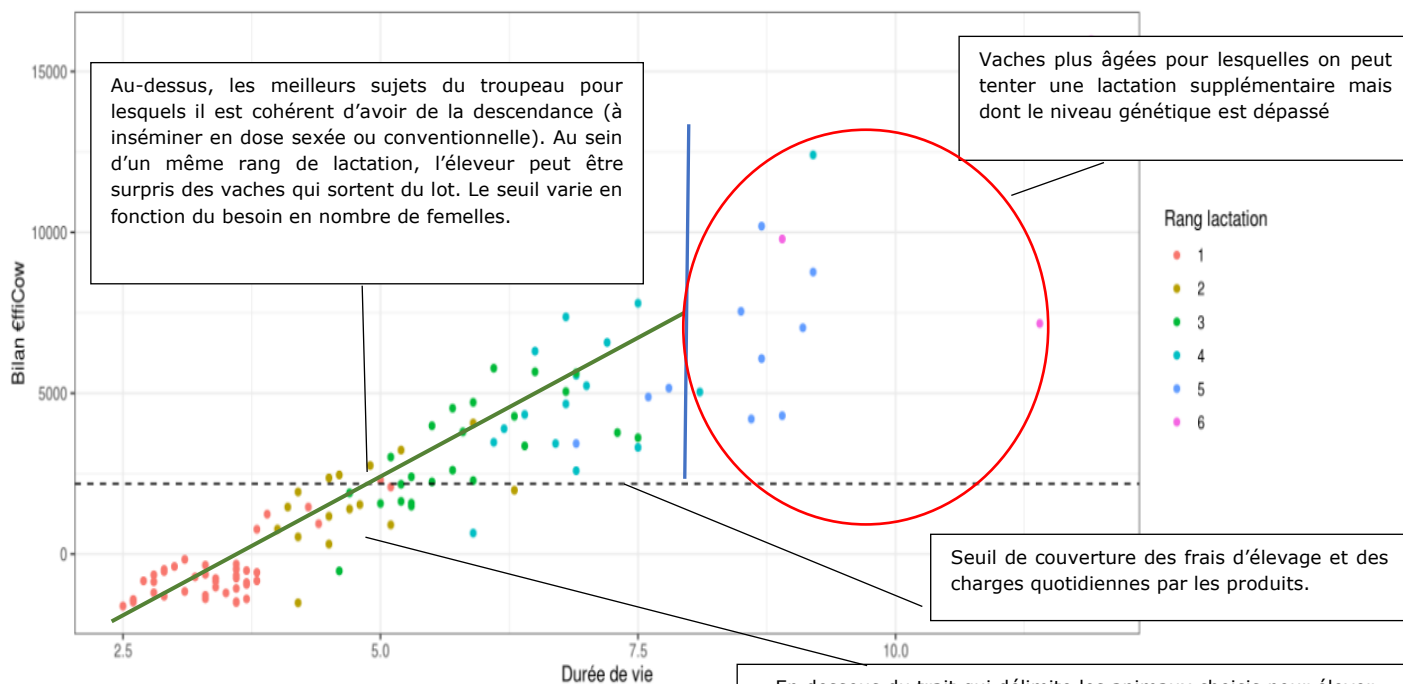
Le taux de réformes (choisies ou subies) détermine le nombre de femelles à élever chaque année. L'objectif de 30% de taux de renouvellement reste cohérent dans beaucoup d'élevages compte tenu du contexte actuel. Le nombre de génisses aux 100 000 litres est également intéressant (être autour de 4 - 4,5). Pour obtenir ce nombre de génisses, le nombre de femelles à mettre à la reproduction est différent si l'on utilise des semences sexées ou non. Le coût d'élevage d'une génisse étant important, il faut élever juste le nombre de génisses nécessaire.

Choisir les femelles les plus intéressantes de l'élevage

Pour les génisses. Les génisses amènent le progrès génétique et sont également les femelles les plus fertiles. De plus, lorsque les animaux sont génotypés, il est possible de sélectionner les meilleurs sujets avant même la mise à la reproduction. Certains éleveurs choisissent d'utiliser des semences sexées sur les meilleures femelles. Les autres génisses seront alors inséminées en croisement viande ou vendues. Par différence du nombre de génisses inséminées en race pure, il reste le nombre de vaches à sélectionner pour obtenir le nombre objectif de veaux femelles satisfaisant sans oublier d'intégrer une marge de sécurité.

Pour les vaches. L'outil EffiCow (logiciel du conseiller intégré à Mil'Klic) permet de classer les vaches en fonction de leur marge et de comparer facilement tous les animaux du troupeau adulte. Le calcul est effectué à partir des données d'élevage et de tous les contrôles de performance enregistrés. Le paramétrage personnalisable pour chaque éleveur prend en compte la valorisation réelle du lait (prix de base, taux, cellules, bonification et pénalités), de la viande (vente des veaux selon le type racial), la conduite de l'élevage des génisses, la conduite du troupeau (alimentation, tarissement) et tous les événements sanitaires et de reproduction. Certains événements sont remontés automatiquement mais plus l'enregistrement des événements sanitaires est complet et plus le résultat sera représentatif.

Pour chaque animal le bilan EffiCow est généré au moment du calcul. Sur le graphique ci-dessous, chaque point représente une vache et chaque couleur un rang de lactation.



Graphique 1 : Exemple de synthèse des marges Efficow à l'échelle de la carrière (de la naissance jusqu'à la date du dernier contrôle de performance) (source : Efficow)

En dessous du trait qui délimite les animaux choisis pour élever leur descendance, les femelles à inséminer en croisement industriel ou à prévoir à la réforme. Le graphique montre également les animaux plus âgés qui décrochent.



Déterminer les points forts et les points faibles des femelles sélectionnées

Après cette vision à l'échelle du troupeau, il est possible d'affiner et de filtrer les résultats des vaches sélectionnées à l'échelle des lactations. L'ajout d'indicateurs permet de visualiser les postes à renforcer. Ci-dessous, un exemple montre les caractéristiques des vaches les plus performantes du troupeau à 305j de lactation.

Rang de lactation	Bilan EffiCow	Bilan EffiCow (€/1000L)	Bilan EffiCow (€/j de lactation)	Durée lactation	Lait produit	TB	TP	Cellules	ISU	Index lait	Index TB	Index TP
4	3963	377	13	305	10515	42.83	34.48	194	135	63	0.4	2
3	3743	396	12.3	305	9456	45.63	36	20	131	-722	6.4	2.1
3	3561	330	11.7	305	10782	45.55	31.09	586	94	376	2.5	-1.1
2	3520	354	11.5	305	9940	39.4	33.23	14	142	1144	-2.7	0.9

Graphique 2 : Exemple de tri d'un bilan EffiCow en prenant en compte la dernière lactation validée (source : Efficow)

La morphologie des animaux est un point essentiel dans le plan d'accouplement. Le pointage des animaux permet de prioriser les critères. Le bassin, les membres et la mamelle restent des critères importants pour maintenir la facilité de vêlage et limiter les boiteries et les mammites.

Il restera à choisir le profil des taureaux et à effectuer les accouplements. Enfin, le poste de reproduction ayant un poids non négligeable dans les frais d'élevage, il faudra opter pour un contrat avec la coop d'IA en adéquation avec le nombre d'animaux mis à la reproduction.

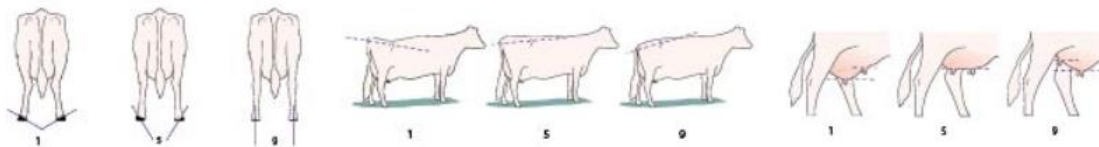


Illustration 1 Postes de description en Prim'holstein (source : Prim'holstein France)

Pour plus de renseignements, contactez les **Conseillers Bovins Lait** à la Chambre d'Agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**

Bovins Viande – L'heure est au bilan fourrager

Le printemps 2023 nous a offert une bonne pousse d'herbe, avec des conditions très favorables sur le mois de mai. Le début d'été sans chaleur extrême accompagné de quelques précipitations a permis de poursuivre le pâturage, même si les situations peuvent être inégales suivant les secteurs. Au 15 août, la situation était donc plutôt favorable, avec des stocks importants réalisés au printemps et peu d'affouragement estival. Nous avons ensuite connu 2 vagues de chaleurs très importantes, avec des températures dépassant les 35 degrés sur plusieurs jours fin août et début septembre. Avec des niveaux de précipitations faibles sur le mois de septembre et des températures supérieures à 25 degrés, les repousses des prairies à l'automne seront certainement limitées.

La distribution de fourrages stockés pourrait donc être à nouveau importante cette année, si on cumule l'automne et l'hiver. Il faut donc anticiper dès à présent l'hiver pour répartir au mieux les stocks fourragers.

Les premières analyses montrent des fourrages avec des bonnes valeurs alimentaires. Le temps a permis de faire des fauches précoces et la plupart des foin étaient finis dans la 1^{ère} quinzaine de juin. On a donc dans l'ensemble des fourrages peu encombrants et riches en énergie et en azote.

Pour réaliser son plan d'alimentation, il est important de classer les fourrages. Il peut être judicieux de classer ces fourrages en 3 catégories :

Le fourrage « correcteur azoté » correspond à une valeur alimentaire supérieure à 15% de protéines. Ces fourrages sont souvent issus de fauches très précoces (avril) ou correspondent à des valeurs de légumineuses pures. Pour le cheptel souche (vaches, génisses 1 an ou 2 ans), ce type de fourrage haut de gamme doit être rationné, pour le valoriser au mieux. Il peut être distribué en quantité plus importante pour des vaches à l'engraissement.

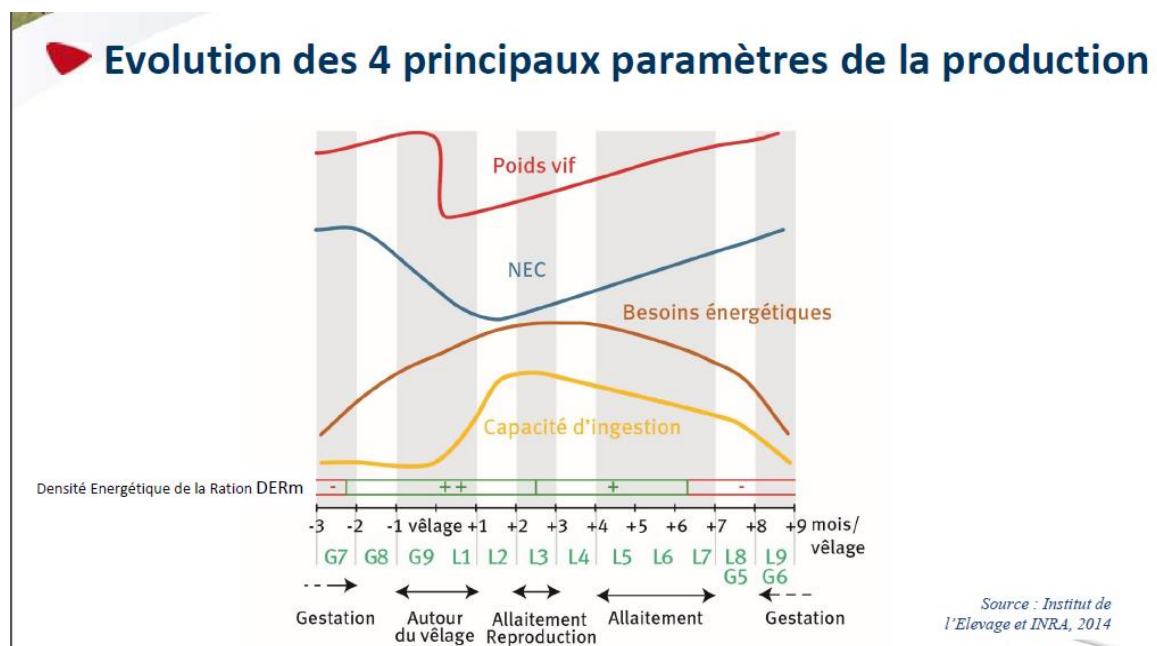


Le fourrage « équilibré » correspond à un fourrage compris entre 11% et 13% de protéines, avec une valeur en énergie proche de 0.8 UFL/kg de matière sèche. Ce type de fourrage est plutôt bien digéré par les animaux et peut représenter une base importante de la ration du cheptel souche.

Le fourrage « fibreux » correspond aux foins de 1^{er} cycle, réalisés le plus souvent en juin. Les valeurs alimentaires sont comprises entre 6 et 8% de protéines et 0.63 – 0.68 UFL/kg MS. Ce type de fourrage doit être distribué en complément d'un fourrage de meilleure qualité, et permet de favoriser la rumination des animaux.

A qui distribuer en priorité les fourrages de « meilleure » qualité ?

Les besoins en énergie et en azote des vaches sont très dépendants de leur stade physiologique. Pour les vaches qui se préparent au vêlage, pour les vaches en lactation, particulièrement jusqu'au pic de lactation et pour les vaches en période de reproduction, les besoins sont importants. Il faut donc privilégier des fourrages de qualité pour ces animaux. On peut voir notamment sur le graphique que les besoins sont particulièrement importants juste avant vêlage avec une capacité d'ingestion faible des vaches sur cette période. Il faut donc des rations avec une bonne densité énergétique mais aussi protéique. Attention également, en période de sécheresse notamment, à bien surveiller l'état des animaux. Il faut éviter au maximum les fluctuations trop importantes sur l'année.



Les génisses d'1 an ont peu de capacité d'ingestion et de forts besoins en croissance (objectif : 700 g/j). Des fourrages peu encombrants et riches en énergie et en azote sont à privilégier pour cette catégorie d'animaux. Il faut être très attentif à l'apport de protéines pour ces animaux en croissance. C'est le renouvellement du troupeau qu'il ne faut en aucun cas négliger.

Les génisses de 2 ans ont des besoins de croissance plus modérés (objectif : 500 g/j) et une capacité d'ingestion plus importante que les génisses d'1an. Elles sont donc capables de valoriser des fourrages plus grossiers.

Les vaches à l'engraissement valorisent très bien les fourrages de qualité, qui permettent de réaliser des rations performantes et économiques. Il faut cependant rester vigilant dans la répartition des stocks fourragers et privilégier avant tout le cheptel souche.

Avec des repousses à l'automne de plus en plus incertaines, l'heure est donc au bilan fourrager, pour répartir au mieux les fourrages suivant les besoins des animaux. En complément, il est important de réaliser des analyses de fourrages pour connaître la valeur de vos fourrages. Une campagne d'analyses de fourrage sera organisée à l'automne.

La machine Agrinir est présente toute l'année à la Chambre d'Agriculture à Châteauroux. Vous pouvez donc avoir vos résultats d'analyses très rapidement. Contactez vos conseillers pour réaliser votre plan d'alimentation et équilibrer au mieux vos rations.

Pour plus de renseignements, contactez les **Conseillers Bovins Viande** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**



Le colostrum pour mes chevreaux

Le colostrum à quoi ça sert ?

Chez les ruminants, il n'y a **pas de transfert des immunoglobulines de la mère au fœtus** à cause du type de placenta (épithelio-chorial). Par conséquent, l'apport de **colostrum après la naissance** est primordial car elle constitue la seule source d'anticorps sanguins (Immunoglobulines G (IgG)) qui **permet au nouveau-né d'acquérir une immunité passive**, laquelle cesse environ 24h après la parturition.

Quelles sont les fonctions du colostrum ?

- Empêcher l'évolution septicémique des infections et limiter ainsi la mortalité,
- Protéger pendant quelques jours la paroi du tube digestif et les autres organes en contact avec le milieu extérieur,
- Apporter de l'énergie, des minéraux et d'autres facteurs favorables à la santé des chevreaux.

Quelle quantité je dois donner ?

10% du poids vif du chevreau : un chevreau moyen pèse 4 kg il a donc besoin de 400 ml de colostrum
Seul le colostrum de 1^{ère} traite doit être utilisé

Quels facteurs jouent sur la qualité de mon colostrum ?

- Il est conseillé de distribuer uniquement le colostrum de la première traite. La concentration en IgG est divisée par 2 après chaque traite.
- Afin de limiter le taux d'échec de transfert d'immunité, la concentration en IgG peut être évaluée soit par réfractométrie soit avec un pese colostrum
 - Par réfractomètre (référence obligatoire : ATC BRIX 0-32 %) les colostrums sélectionnés doivent être supérieurs à 24% BRIX (jamais inférieur à 20% BRIX). La concentration en IgG sera alors supérieure à 40 g/L.
- Les colostrums de chèvres dont le tarissement est inférieur à 1 mois doivent être écartés, de même pour les mises bas avant terme. En effet, la colostrogénèse débute 3 semaines avant la mise-bas et se termine à la fin de la gestation.

Est-ce que je peux conserver mon bon colostrum ?

Il peut être conservé au réfrigérateur pendant 1 semaine s'il a été collecté dans de bonnes conditions d'hygiène et s'il a été rapidement refroidi ou au congélateur pendant 1 an.
La décongélation doit être progressive (au bain marie à 65°C ou à température ambiante) pour éviter la coagulation des protéines.

Astuces

- Sonder en cas de manque d'appétit
- Constituer une banque de colostrums pour améliorer la disponibilité de colostrum.
- Si manque de temps ou de main d'œuvre, la distribution collective au seau multi-tétine ou dans une gouttière peut être efficace si les repas de colostrum sont réguliers mais cela ne permet pas de contrôler la quantité ingérée. Attention néanmoins à la qualité sanitaire des colostrums de mélange.
- Possibilité d'utiliser du colostrum bovin en veillant au statut sanitaire de l'élevage fournisseur.
- L'utilisation du colostrum du commerce semble être moins efficace. Il est à utiliser seulement en cas de nécessité.

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillères Caprins**, à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**





Pâturage du colza et des dérobées par les brebis et les agneaux



Source CIIRPO

Du colza fourrager pour les brebis

Après la moisson et suite au semis (4 à 6 kg par hectare), il est possible de faire pâturer le colza par les brebis 2 mois plus tard (hauteur de plante = 40/60 cm). Si les brebis ont pu bénéficier d'herbe verte avant de pâturer le colza, une transition alimentaire n'est pas nécessaire. Les brebis consommeront en priorité les autres plantes présentes dans la parcelle pour finir progressivement par le colza. Au contraire, lors des périodes sèches, le passage d'un fourrage sec au pâturage de colza peut mener à des acidoses. Il est alors fortement conseillé de limiter le temps de pâturage en les mettant au fil les premiers jours. La sortie de la parcelle se fait lorsqu'une grande partie des feuilles est consommée.

En fonction du stade physiologique des brebis, différentes recommandations s'imposent :

- Le pâturage de colza est particulièrement adapté pour le **flushing** des brebis car il va permettre une reprise de poids : un pâturage libre jour et nuit sans avoir besoin d'apporter du foin ou des concentrés. Il est conseillé d'introduire les brebis sur le colza 15 jours avant leur mise en lutte. Un hectare de colza permet de nourrir 30 brebis pendant approximativement 1 mois.
- Pour des brebis en **fin de gestation** des cas de prolapsus sont souvent rapportés. Il est alors conseillé de rationner le pâturage de colza 1 mois avant la mise bas soit au fil (5 m²/brebis/jour) soit en limitant le pâturage à une demi-journée (penser alors à compléter avec du foin).
- Les brebis **allaitantes** peuvent aussi pâturer le colza. Les agneaux quant à eux restent le plus souvent en bergerie mais ils peuvent suivre leurs mères. Une économie pouvant aller jusqu'à 20 kg de concentré par brebis peut alors être faite sans pénaliser la croissance des agneaux.

Pâturage des dérobées par les agneaux à l'automne

Environ 2 mois après sa levée, le couvert présente une valeur alimentaire suffisante pour des agneaux élevés à l'herbe et sevrés à 100 jours. Finir des agneaux nés en août/septembre sur des dérobées à l'automne/début d'hiver sans utiliser de concentré permet une économie pouvant aller jusqu'à **17 € par couple brebis/agneau** (soit environ 100 kg de concentré) comparé à une ration en bergerie (fourrages et concentrés). Pour atteindre cette économie il faut un itinéraire simplifié au semis et un coût de semences limité soit environ 63 €/ha. Il faut également que le rendement soit suffisant pour permettre un chargement de 20 agneaux finis/ha.

Les dérobées sont également des parcelles saines concernant les parasites internes : si les agneaux vont sur la parcelle en étant sains, alors ils le resteront pendant plusieurs semaines. Des boiteries dues à l'humidité du couvert et du sol peuvent être observées (« mal blanc »), des passages dans un pédiluve pourront permettre de soigner ces boiteries à condition de le faire dès leur apparition. Les agneaux qui pâturent ont des croissances inférieures à ceux alimentés en bergerie (255 g/j contre 305 g/j). Un mois supplémentaire peut alors être nécessaire pour leur finition.



Source CIIRPO

Pour plus de renseignements, contactez **Elise HOMMET, Conseillère Ovins/Caprins** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**

D'après les fiches Du colza fourrager pour les brebis et Finir les agneaux sur dérobées en fin d'automne et en hiver rédigées par le CIIRPO/Idele disponibles en flashant ces QR codes :

Du colza fourrager pour les brebis



Finir les agneaux sur dérobées en fin d'automne et en hiver

